

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE, DÉVERSEMENT, FUITE, INCENDIE, INTOXICATION OU ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR
1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT
NOM COMMERCIAL : HERBICIDE CALIBER® 625

1.2 USAGE RECOMMANDÉ : HERBICIDE DU GROUPE 4

1.3 FABRIQUÉ POUR ET DISTRIBUÉ PAR :

 LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
 789 DONNYBROOK DRIVE • DORCHESTER, ONTARIO N0L 1G5

1.4 Numéro d'urgence 24 h (Chemtrec) : 1-800-424-9300 (sans frais)

Autre numéro d'urgence : 1-800-561-8273

Services techniques de Loveland : 1-800-328-4678

Centre national d'intervention d'urgence de la Garde côtière américaine : 1-800-424-8802

2. IDENTIFICATION DES RISQUES
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - Ingestion	Catégorie 3	H301
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1	H317
Irritation/Brûlures cutanées	Catégorie 2	H315

2.2 Éléments d'étiquetage

**Termes d'avertissement
Codes de danger**
DANGER

H301 – Nocif en cas d'ingestion.

H317 – Peut causer une réaction allergique cutanée.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

**Conseils de prudence
(Prévention)**

P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 – Porter des gants de protection.

**Conseils de prudence
(Intervention)**

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 – Traitement particulier (voir les sections Premiers soins et Renseignements toxicologiques sur l'étiquette du produit).

P330 – Rincer la bouche.

P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à grande eau.

P333 + P313 – Si une irritation ou une éruption cutanée se produit, consulter un médecin.

P363 – Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P332 + P313 – Si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.

P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Conseils de prudence
(Entreposage)**

P405 – Garder sous clé.

**Conseils de prudence
(Élimination)**

P501 – Éliminer le contenu/récipient en respectant la réglementation locale, provinciale et nationale.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS
3.2 Mélanges

Ingrédients chimiques	N° de CAS	Concentration (%)
Ester 2-éthylhexyle de 2,4-DB	1320-15-6	57,34 625 g/L

Les ingrédients non indiqués sont brevetés ou sans danger

4. PREMIERS SOINS
4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau : Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes : Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement : NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Ce produit contient un distillat de pétrole. **POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.** Avoir en main l'étiquette et le contenant du produit, ou noter son nom lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Utiliser un traitement de soutien. Le traitement devrait être choisi selon l'évaluation par le médecin des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, brouillard d'eau, poudre chimique ou tout autre produit approprié selon la nature du feu.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Pendant la lutte contre l'incendie : En cas de feu, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion divers pouvant être toxiques ou irritants. La combustion peut entraîner, sans s'y limiter, la production d'oxydes d'azote, de l'ammoniac et des composés chlorés.

5.3 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR LES POMPIERS

Équipement de protection pour les pompiers : Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile. Refroidir les contenants et la zone exposés au feu avec de l'eau pulvérisée jusqu'à ce que l'incendie soit éteint et que tout risque de rallumage soit écarté. Combattre le feu à partir d'un endroit protégé et à une distance sécuritaire. Retirer le contenant de la zone incendiée, s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. On peut repousser les liquides en feu avec de l'eau afin de protéger le personnel et de minimiser les dégâts matériels. Endiguer si possible l'eau ayant servi à combattre le feu, car elle peut entraîner des dommages environnementaux. Consulter les sections « Mesures en cas de déversements accidentels » et « Renseignements écologiques » de cette fiche.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET MESURES D'URGENCE

Précautions personnelles : Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé, à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Rester en amont. Éviter les zones basses. Bien aérer les espaces clos avant d'y pénétrer.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Précautions environnementales : Empêcher toute fuite ou tout déversement additionnel s'il est possible de le faire sans danger. Éviter de contaminer l'eau.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de nettoyage : Contenir ou endiguer le produit déversé si possible : celui-ci ne devrait pas se répandre dans l'environnement.
Déversements majeurs : endiguer le produit déversé où cela est possible et creuser pour enlever les sols très contaminés. Couvrir de bâches en plastique pour empêcher le déversement de se répandre. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants appropriés. Après récupération du produit déversé, laver la zone contaminée avec de petites quantités d'eau.
Déversements mineurs : absorber le produit déversé avec une matière absorbante (p. ex. tissu, ratine). Bien nettoyer la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation. Pour plus d'information sur l'élimination du produit, consulter la section 13 de la présente fiche.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Conseils pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Ne pas utiliser dans les endroits où la ventilation est insuffisante. Éviter l'exposition prolongée. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Ne pas jeter dans les égouts. Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Toujours faire preuve de prudence pendant la manipulation et l'entreposage. Se laver avant de manger, boire et/ou fumer.

7.2 CONDITIONS POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants : Stocker dans un lieu frais et sec, à l'écart des enfants, des animaux, des aliments, de la nourriture pour les animaux ou des fertilisants. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine refermé hermétiquement.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Habituellement non requis.

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie

Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Assurer une bonne ventilation générale et une bonne extraction d'air. Prévoir une station de rinçage oculaire.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

Ingrédients	Liste	Type	Valeur
Non inscrit			

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé.
 Protection de la peau : Porter des vêtements résistants aux produits chimiques. Laver fréquemment les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Le port de gants en néoprène est recommandé. Noter que le liquide peut pénétrer dans les gants. Changer souvent de gants.
 Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation des vapeurs ou du brouillard, porter un appareil respiratoire approprié. Porter une protection respiratoire durant les opérations de pulvérisation ou de brumisation. Utiliser un appareil respiratoire certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques si nécessaire. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues ou si les appareils respiratoires de purification d'air n'offrent pas une protection adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 APPARENCE :	Liquide.
ODEUR :	Semblable aux solvants phénoliques du pétrole.
SEUIL OLFACTIF :	Aucune donnée disponible.
COULEUR :	Ambre.
pH :	5,7 (dilution à 1 %).
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :	Aucune donnée disponible.
POINT D'ÉBULLITION :	Aucune donnée disponible.
POINT D'ÉCLAIR :	> 100 °C (CCPM).
INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION :	Aucune donnée disponible.
TENSION DE VAPEUR :	20,7 mm Hg.
SOLUBILITÉ :	S'émulsifie.
COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU :	Aucune donnée disponible.
POINT D'AUTO-INFLAMMATION :	Aucune donnée disponible.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Aucune donnée disponible.
VISCOSITÉ :	30 cPo @ 20 °C
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :	1,09 g/mL
MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :	1,09 kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel testé, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1 RÉACTIVITÉ

Stable.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable à des températures normales. Instable à température élevée.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction connue dans des conditions d'utilisation normales. Ne se polymérise pas.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Aucune connue.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucune connue.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des oxydes d'azote, de l'ammoniac de carbone et des composés chlorés.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
11.1 VOIES D'EXPOSITION PROBABLES

Ingestion. Inhalation. Contact avec les yeux.

CL₅₀ (rat) :	2,67 mg/L (4 h)
Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) :	1603 mg/kg
Toxicité cutanée DL₅₀ (rat) :	> 2000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë :	Aucune donnée disponible.
Irritation cutanée (lapin) :	Irritant.
Irritation des yeux (lapin) :	Légèrement irritant.
Toxicité spécifique à un organe cible :	Aucune donnée disponible.
Aspiration :	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	Peut entraîner la sensibilisation.
Potentiel carcinogène :	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité des cellules germinales :	Aucune donnée disponible.
Effets interactifs :	Aucun connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Ce produit n'est pas classé comme nocif pour l'environnement. Contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques.

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur un plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune donnée disponible.

12.5 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Évaluation : On ne peut exclure le risque pour l'environnement posé par une manipulation ou une élimination non professionnelle.

13. ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les contenants pour toute utilisation. Les contenants sont recyclables et doivent être éliminés à un point de collecte des contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter les contenants au site de collecte, faire un triple rinçage des contenants vides ou les rincer avec de l'eau sous pression, puis verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Rendre les contenants vides impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, éliminer les contenants conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour la consommation humaine et la nourriture pour les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

14.1 TRANSPORT TERRESTRE

Description TMD : NON RÉGLEMENTÉ.

15. RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA SÉCURITÉ, À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA ET LA HMIS :

NFPA			HMIS		
2	Santé	0	Moindre	2	Santé
1	Inflammabilité	1	Légère	1	Inflammabilité
0	Instabilité	2	Modérée	0	Réactivité
		3	Élevée	H	ÉPI
		4	Grave		

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement - Liste intérieure des substances (LIS) : Toutes les substances contenues dans ce produit sont inscrites dans la LIS ou ne sont pas soumises à l'obligation d'inscription.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux : Conformité au Règlement sur les produits contrôlés (RPC) : Ce produit a été classé selon les critères de risques du Règlement canadien sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis.

Classification SIMDUT : Les produits antiparasitaires ne sont pas soumis aux règlements SIMDUT. Classé D2B.

Code national de prévention des incendies : Sans objet.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée par la Loi sur les produits antiparasitaires, avant de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est sujet à certaines exigences relatives à l'étiquetage conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les risques requis pour la préparation des fiches de données de sécurité conformes au SGH. Ce qui suit est l'information sur les risques devant apparaître sur l'étiquette du produit antiparasitaire.



DANGER

POISON

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision des sections 1,2 et 16

PRÉPARÉ PAR : Service de l'intendance des produits et des affaires règlementaires

RÉVISÉ PAR : Service de santé environnementale et de sécurité

No d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires : 27910

®Caliber est une marque déposée de Loveland Products (Canada), Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.